

# LE TEMPS

---

La réforme du jour Mercredi 3 juin 2009

## Le casse-tête des retraites

Par Valentine Zubler, Berne

**Relever l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans? Avec ou sans contrepartie? La balle est dans le camp des sénateurs, qui débattent aujourd'hui de la 11e révision de l'AVS. Enfin, de sa nouvelle version. Car la 11e révision de l'assurance, prévoyant l'égalisation de l'âge de la retraite pour les deux sexes, a été balayée par le peuple (67,9% de non) en mai 2004**

Après l'échec de 2004, le Conseil fédéral fut d'avis de ne pas réformer le système de fond en comble. Pour mieux faire passer la pilule du relèvement de l'âge de la retraite des femmes, qu'il estime nécessaire, le gouvernement a cette fois-ci proposé de le coupler à une prestation de préretraite. Financée grâce à l'égalisation de l'âge de la retraite pour les deux sexes, cette contribution s'adresserait aux personnes de plus de 62 ans, dont la situation économique est «trop confortable» pour bénéficier des prestations complémentaires mais qui ne peuvent pas quitter plus tôt le travail pour des considérations financières.

En juin 2008, une majorité du Conseil national – formée par l'UDC, le PRD et une poignée de PDC – a accepté de justesse, par 97 voix contre 89, d'égaliser l'âge de la retraite pour les deux sexes, permettant ainsi d'économiser 800 millions par an. Mais les députés n'y ont pas ajouté, contrairement à ce que prévoyait le gouvernement, de contrepartie financière pour la retraite flexible. Le ministre de tutelle, Pascal Couchepin, déçu, avait alors jugé cette solution «sans espoir» de passer la rampe du souverain.

Et maintenant? Les regards se tournent vers le Conseil des Etats. En commission, les sénateurs ont, eux aussi, biffé les prestations de préretraite. En revanche, et contrairement au National, ils pourraient être disposés à faire un geste en faveur des bas revenus. Autrement dit, de ne réduire les rentes AVS perçues par les assurés en cas de retraite anticipée que dans une proportion minimale. C'est-à-dire de 2,3% au lieu de 6,8%, pendant une période limitée à dix ans. Ce régime ne vaudrait que pour les assurés gagnant moins de 82 000 francs par an. Mais la solution est jugée insuffisante par la gauche, et les menaces de référendum planent.

**LE TEMPS** © 2009 Le Temps SA